

L'IMPARTIAL

RÉSUMÉ DES NOUVELLES ET FEUILLE D'ANNONCES

Paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Bureaux, 1, Rue du Marché, 1. <i>Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il sera adressé un exemplaire à la Rédaction.</i> ABONNEMENTS & ANNONCES Imprimerie COURVOISIER, Rue du Marché 1 Chaux-de-Fonds et rue du Collège, 309, Locle.	Arrivée de	GARE DE CHAUX-DE-FONDS												Départ pour	PRIX D'ABONNEMENT, franco pour la Suisse 1 an, fr. 10. 6 mois, fr. 5 ⁵⁰ , 3 mois, fr. 8. Pour l'Étranger le port en sus. PRIX DES ANNONCES 40 ct. la ligne ou son espace; prix minimum d'une annonce, 75 centimes.
	GARES.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	GARES.	m.	m.	m.	s.	s.	s.	
Locle . . .	5 5	9 45	1 27	3 10	5 52	8 22	Locle . . .	7 30	9 57	11 54	2 14	5 52	10 34		
Neuchâtel . .	—	9 50	1 40	—	5 40	10 17	Neuchâtel . .	5 23	9 27	—	1 40	6 —	—		
Genève . . .	—	—	1 40	—	5 40	10 17	Genève . . .	5 23	—	9 27	1 40	—	—		
Bienne . . .	8 42	11 47	2 5	—	5 20	10 27	Bienne . . .	5 10	7 20	10 —	3 20	6 50	—		
Berne . . .	—	11 47	2 5	—	5 20	10 27	Berne . . .	5 10	7 20	10 —	3 20	6 50	—		

Pour fr. 8⁵⁰
 on peut s'abonner à **L'Impartial**, dès maintenant jusqu'à fin décembre.

Les nouveaux abonnés ont droit à tout ce qui a déjà paru du beau feuilleton hebdomadaire: « Les deux fils », par Anaïs Ségalas.

— LUNDI 26 FÉVRIER 1883 —

Chaux-de-Fonds.

Céclienne. — Réunion à l'Amphithéâtre. Répétition, lundi 26; heures ordinaires.

Conférence publique. — Mardi 27, à 8 1/2 h. du soir, à l'Amphithéâtre. « La littérature contemporaine dans la Suisse allemande », par M. le Dr Domeier, professeur à l'Académie.

Cercle Montagnard. — Concert donné par les « frères Welker, » mardi 27, dès 8 h. du soir.

Chronique Suisse.

Légation suisse à Rome. — M. le Dr Gaston Carlin (Berne) est nommé attaché à la légation de Suisse à Rome.

L'affaire Osterwalder. — A propos du cas du sergent Osterwalder, qui est toujours pendant, un journal de Bülach insiste pour que le colonel-divisionnaire Egloff donne sa démission. On lui avait, ajoute-t-il, remis il y a deux ans environ une épée d'honneur dans l'idée qu'il résignerait ses fonctions, mais le vieux colonel n'a jamais fait signe de se retirer.

Nouvelles étrangères.

France. — *Chambre des députés.* — Samedi, M. Jolibois a interpellé le gouvernement sur le passage de la déclaration relatif au droit supérieur du gouvernement. Il demande si cela signifie que ce droit est supérieur à la loi.

M. J. Ferry répond que c'est le droit de légitime défense, appartenant à la République plus qu'à tout autre régime, puisqu'il émane directement de la souveraineté nationale.

Il lui est impossible de préciser la limite dans laquelle ce droit s'exercera; mais il conseille aux bonapartistes de ne pas mettre la mansuétude républicaine trop à l'épreuve. (*Applaudissements.*)

M. Jolibois dit que la réponse de M. Ferry contient plus de personnalités que d'explications. Il voudrait qu'on précisât les droits supérieurs dont on usera. Il voudrait aussi qu'on définit où commence la conspiration.

L'orateur conteste que la République émane de la souveraineté nationale, car il lui manque le plébiscite, qui seul peut conférer un véritable « droit supérieur ».

La clôture est prononcée.
 M. Ranc, opportuniste, dépose une motion exprimant la confiance de la Chambre dans la fermeté du gouvernement pour faire respecter les institutions républicaines.

M. Jolibois dépose une motion déclarant que la Chambre veut faire respecter la liberté individuelle de tous indistinctement.

La motion de M. Jolibois est repoussée par 395 voix contre 92; la motion de M. Ranc est adoptée par 368 voix contre 93.

Le prince de Léon interpelle le cabinet sur l'application de la loi de 1834; il la croit inapplicable aux princes.

M. de Cassagnac combat les mesures projetées, en invoquant l'intérêt de l'armée.

Le général Thibaudin dit que la propriété des grades n'est pas contestée, mais que l'emploi dépend du gouvernement. Les démarches faites par les princes à Frohsdorff suffisent à justifier le retrait d'emploi; leur présence dans l'armée constitue une protestation vivante contre la République; le retrait d'emploi est le meilleur moyen d'écartier la politique de l'armée.

Le ministre de la guerre prend d'ailleurs la responsabilité pleine et entière de la décision. Il s'inspirera des mêmes principes pour élaborer les lois militaires que le pays attend.

Le baron Reille combat les mesures projetées et dit que le gouvernement outrepassa son droit.

La Chambre adopte, par 395 voix contre 103 un ordre du jour de M. Margaine déclarant que la Chambre, confiante dans le gouvernement, approuve les mesures qu'il compte prendre à l'égard des prétendants.

La séance est levée.

Russie. — Le port d'Odessa continue à être bloqué par les glaces. L'épaisseur varie de un pied à sept pieds; elles couvrent la baie jusqu'à une distance de vingt milles. Vingt navires à vapeur chargés attendent de pouvoir sortir; près de 30 autres, pris dans les glaces à l'intérieur de la baie, et plusieurs autres au dehors attendent de pouvoir entrer. Les valeurs ainsi immobilisées sont évaluées à deux millions de livres sterling. On parle de pratiquer un canal à travers la glace.

Turquie. — On signale à Constantinople de nombreuses arrestations de softas, par suite du crime commis à la moquée.

— Les préparatifs de résistance des tribus albanaises contre la cession territoriale du Monténégro a pris de vastes proportions.

Une dépêche de Cattaro dit que le Montenegro aurait formé avec les Herzégoviniens réfugiés un bataillon d'infanterie pour occuper Kraïna.

Les Mirdites ont fait vendredi une nouvelle irruption dans Sculari et ont tué 50 nizam.

L'affaire des fausses monnaies orientales.

La Chambre criminelle de la Cour de cassation a, dans son audience de vendredi, sur les conclusions conformes de M. l'avocat général Ronjat, cassé, pour vice de forme dans les questions posées au jury, les deux arrêts de la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône du 14 janvier 1883, qui, dans l'affaire des fausses monnaies orientales dont nous avons rendu compte, a condamné le sieur Amoretti, ancien changeur à Marseille, à cinq ans de réclusion et 100 francs d'amende, et le sieur Curiel, ancien banquier à Genève, à deux ans d'emprisonnement et 100 francs d'amende, et tous deux solidairement à 3,000 francs de dommages-intérêts au profit du gouvernement égyptien.

Nouvelles des Cantons.

BALE-CAMPAGNE. — Quelques journaux ont

annoncé que le procès Frey contre Vischer-Sarasin s'instruisait et que le tribunal appellera prochainement comme témoin le dernier survivant, actuellement en Suisse, de la Diète de 1834, M. le Dr de Gonzenbach, de Berne. Plus tard, on recevra aussi la déposition de M. le ministre Kern

La *Grenzpost* rectifie cette nouvelle: la cause ne sera pas appelée avant la fin de mars ou le commencement d'avril; les paroles attribuées à M. Frey sur l'incident du 3 août 1833 (meurtre d'un prisonnier de guerre) auraient été prononcées dans la séance du 4 août 1833 (et non de 1834). Il n'en reste pas moins intéressant de savoir si M. Frey s'est réellement vanté ou non de ce meurtre.

VAUD. — M. Devenoges, de Ferreyres près Cossonay, le doyen vaudois, a atteint le 22 février sa 104^e année. Il se porte bien, mais son ouïe devient un peu dure et ses jambes faiblissent.

— Le *Fig-Haro* de Divonne avait parlé il y a quinze jours d'un jeune déserteur français « livré par la police vaudoise à la police française. »

M. le commissaire de police de Divonne transmet à ce sujet à M. le préfet de Nyon une déclaration démentant le fait que le déserteur eût été livré par la *gendarmérie* vaudoise et disant qu'il avait été « arrêté sur le territoire français, dans une tournée de nuit. »

Le journal de Divonne demande maintenant par qui a été provoquée cette *tournée de nuit*, et déclare qu'il donnera lui-même des détails circonstanciés, si l'on reste sourd à ses questions.

Le nœud gordien de l'affaire dont il s'agit, ajoute-t-il, est que l'Etat français accorde une prime spéciale pour l'arrestation d'un déserteur, et une enquête minutieuse démontrera avec une évidence parfaite que la proie a été lancée à un chasseur qui n'était pas encore à l'affût.

Chronique neuchâteloise.

* *Frontière française.* — M. Pourchet, Elie-Flavien, commis-greffier du tribunal de Pontarlier, est nommé juge de paix du canton de Morveau, en remplacement de M. Coudriet, qui est nommé juge de paix à Chevillon (Haute-Marne).

* *Neuchâtel.* — Le coup de joran qui a soufflé vendredi entre 3 et 4 heures après-midi, a failli faire des victimes sur le lac. Une barque lourdement chargée de terre glaise et montée par six hommes, se trouvait en plein lac à ce moment-là, ayant sa grande voile déployée.

Le coup de vent arriva avec une telle violence que le mât, qui mesurait deux pieds de diamètre à la base fut cassé net, à ras du pont. Il tomba avec tout son grément, en arrière, dans le sens de la longueur de la barque, qui eût certainement chaviré si la chute avait eu lieu sur un des côtés; par bonheur, aucun des hommes qui se trouvaient répartis le long des plats-bords ne fut atteint. Mais par suite de cette avarie la barque se trouvait dans l'impossibilité de gouverner et était le jouet du vent, qui pouvait la faire sombrer d'un moment à l'autre.

Cette situation critique avait été remarquée de la rive, et le vapeur *l'Helvétie*, qui arrivait justement de Morat, fut expédié en toute hâte pour porter secours à l'embarcation en détresse. Il arriva à temps pour la tirer du danger et la remorqua jusqu'à sa destination, au chantier de la Société technique, à la Maladière.

Les témoins de cet incident s'accordent à louer l'extrême promptitude et la précision avec lesquelles ce sauvetage a été opéré. Il fait honneur aussi bien à l'administration de la Société de navigation qu'à ses équipages.

(Suisse libérale.)

* Election d'un député au Conseil national. — M. Robert Comtesse, président du Conseil d'Etat, a été élu, hier, député au Conseil national, sans opposition, par 3,840 suffrages.

Conseil d'Etat.

Extrait des délibérations du Conseil d'Etat.

Séance du 24 février 1883.

Le Conseil a nommé le citoyen Ernest Wannenmacher, actuellement second secrétaire du Département de l'instruction publique, au poste de secrétaire-registrateur à la Chancellerie d'Etat en remplacement du citoyen John Borel, appelé à d'autres fonctions.

— Il a décidé d'ouvrir jusqu'au 10 mars prochain un concours pour la repourvue du poste de second secrétaire du Département de l'instruction publique.

— Il a procédé à la nomination des comités locaux d'impôt pour l'année 1883.

— Le citoyen Eugène Huguenin ayant donné sa démission des fonctions de contrôleur de l'Etat dans le Comité de l'Asile des Billodes, au Locle, le Conseil a nommé pour le remplacer le citoyen Bélisaire Huguenin fils, au dit lieu.

— Il a sanctionné sous les réserves ordinaires un article additionnel au règlement pour le droit d'alpage sur le pâturage communal de la Sagne.

— Le Conseil a autorisé l'administration du bureau de contrôle de la Chaux-de-Fonds : 1° à construire un bâtiment spécial pour y installer le service du contrôle, 2° à prélever sur sa réserve actuellement disponible une partie de la somme nécessaire pour cette construction ; 3° à réaliser un emprunt pour couvrir le solde de la dépense ; 4° à hypothéquer en garantie de cet emprunt, si besoin est, l'immeuble une fois construit et assuré.

Chronique locale.

* Conférences publiques. — Mardi dernier, M. Jaccard, professeur à l'Académie de Neuchâtel, donnait à l'Amphithéâtre du Collège primaire une intéressante conférence sur « les ressources naturelles de notre pays et leur utilisation. »

Les roches et les minéraux, dit le conférencier, ne sont pas les seules ressources naturelles de notre pays ; nous en possédons une précieuse

dans nos cours d'eau aux pentes rapides qui ne demandent qu'à être utilisés, soit pour l'alimentation, soit comme force motrice, cette question est d'intérêt actuel ; notre Grand Conseil reçut l'année dernière une demande en concession de forces motrices l'Areuse, demande accompagnée d'une brochure détaillée de M. l'ingénieur Ritter et traitant de l'utilisation rationnelle des forces de cette rivière. Cette question est d'une grande importance pour l'avenir de notre pays, et ne peut être résolue qu'après une étude sérieuse faite par des experts entendus.

Nos ancêtres n'ont que peu ou même pas utilisé les cours d'eau de notre canton ; ni les Lacustres, ni les Romains, ni les Barbares ne paraissent avoir connu ces ressources naturelles. Mais à mesure que la civilisation s'empara de nos contrées, l'agriculture fit des progrès, les forêts furent défrichées, et les habitants recherchèrent les ruisseaux et les rivières pour y établir qui, des scieries, qui, des moulins, afin de se procurer des planches pour leurs demeures et de la farine pour leur alimentation. Dans nos hautes vallées, où la pente des ruisseaux ne suffit pas à faire marcher une roue hydraulique, celles-ci sont placées dans l'entonnoir d'un *emposieu*, comme chacun pouvait le voir aux *Moulins* près de la Chaux-de-Fonds, et peut encore l'observer au Col-des-Roches et à la Brévine. Ainsi les forêts constituèrent seules les ressources de notre pays pendant bien des siècles ; ce n'est guère qu'au siècle passé que les cours d'eau commencèrent à être utilisés comme force motrice ; ce fut la seule en usage jusqu'en 1835, époque où les machines à vapeur firent leur apparition dans le canton de Neuchâtel.

L'eau de pluie recueillie dans des citernes fut longtemps suffisante à l'alimentation publique ; mais la population augmentant avec le développement de l'industrie, il fallut chercher des sources et creuser des puits. La Chaux-de-Fonds, qui, par sa situation se trouve entièrement privée d'eau de source, cherche depuis 1845 un moyen de s'en procurer, et n'en a pas encore trouvé un qui réponde aux besoins de la population sans causer des frais trop considérables. La question parut un moment résolue, en 1871, par M. Léo Jeanjaquet, ingénieur, qui présenta trois projets relatifs au Doubs, à l'Areuse et au lac d'Étaillères, tous trois ayant du reste la même base : produire par un canal de dérivation une chute d'eau assez puissante pour actionner des corps de pompe chassant l'eau dans des conduites ; mais ces projets furent abandonnés l'un après l'autre, par suite des frais énormes que leur exécution aurait entraînés.

(A suivre.)

* Recensement de la population. — Voici le

Avec cent francs par mois, M. Varimont peut vivre et s'entretenir convenablement. Du reste, sa position s'améliorera ; plus tard il gagnera davantage.

— Oui, d'ailleurs il travaille beaucoup et on est très content de lui.

— Comment sais-tu cela ?

— C'est Mme Pierson qui me l'a dit. Est-ce que tu ne l'as pas revue depuis la guerre ?

— Une fois, l'année dernière, au mois de juin, elle est venue me faire une visite.

— J'étais encore à Langres. N'est-ce pas qu'il a beaucoup grandi ?

— C'est aussi Mme Pierson qui t'a dit cela ?

— Elle me l'a dit ; mais moi aussi j'ai revu M. Henri.

— Tu l'as revu... Où cela ?

— A Langres ; un jour de promenade, nous l'avons rencontré.

— T'a-t-il parlé ?

— Non. Il m'a saluée, ce qui prouve qu'il m'avait reconnue. J'ai voulu aller à lui mais il s'en est allé très vite.

— Comment ne m'as-tu pas déjà parlé de cette rencontre ?

— La jeune fille rougit un peu.

— Je ne sais pas pourquoi, répondit-elle naïvement. Puis, après un moment de silence :

— C'est vilain de ne pas dire tout à sa mère, reprit-elle.

Elle lui jeta les bras autour du cou et l'embrassa.

— Écoute, poursuivit-elle, je ne veux plus rien te cacher jamais. Je vais encore te dire quelque chose. J'ai vu M. Henri à Percey, il y a un mois, le dernier jour que nous avons passé chez Mme Pierson.

— Mais il n'était pas à Percey.

— Peut-être me suis-je trompée, je ne suis pas bien sûre... Le matin, en me levant, j'avais ouvert la fenêtre de ma chambre. Après avoir arrangé mes cheveux, je me suis avancée sur le balcon. En face, dans le jardin, près

résumé général du recensement de la population de la Chaux-de-Fonds, dressé en janvier 1883 :

Etat civil : Mariés	7,479	
Veufs	4,323	
Célibataires	44,465	23,267

Religion : Protestants	49,644	
Catholiques	2,997	
Israélites	597	
Divers	32	23,267

Origine : Neuchâtelois, masculin	3,623	
» féminin	4,093	
Suisses, masculin	5,794	
» féminin	6,587	
Etrangers, masculin	4,583	
» féminin	4,587	
Total pour 1883		23,267
En 1882		23,039

Augmentation	228
Recensement scolaire des enfants de 6 à 16 ans, de 1867 à 1877 :	

Neuchâtelois	4,755	
Suisses	2,632	
Etrangers	733	
Total	5,420	
En 1882	4,997	

En plus 123

* Election d'un député au Conseil national. — Voici les résultats, en ce qui concerne le collège de la Chaux-de-Fonds, de la votation qui a eu lieu dimanche 25 courant pour l'élection d'un député au Conseil national en remplacement de M. J. Philippin :

	Electeurs.	M. R. Comtesse.	Divers.
Chaux-de-Fonds	414	407	7
Eplatures	36	32	4
Planchettes	28	26	2
Sagne	49	44	5
Total	527	509	18

* Vol avec effraction. — Ça devient réjouissant pour les habitants de la Place Neuve et des rues avoisinantes. Il ne se passe presque pas de jour sans qu'un nouveau méfait ne vienne enrichir la chronique. La nuit dernière, entre 2 et 5 heures, un vol avec effraction a eu lieu dans le magasin de M. F., rue Neuve, 6. Les malfaiteurs, après avoir forcé un contrevent, ont enlevé un carreau et se sont introduits dans le magasin où ils ont fait une ample moisson de bijouterie ; chaînes, colliers, bracelets, etc. pour une somme de 4 à 500 fr. ont été volés. La police se livre à d'actives recherches et ne tardera pas, espérons-le, à découvrir les coupables.

* Commission du Commerce. — Nous appre-

d'un lilas blanc en fleur, j'ai vu un jeune homme et j'ai cru reconnaître M. Henri. En m'apercevant, il s'est glissé derrière les feuillages et je ne l'ai plus revu.

— Ce n'était certainement pas lui ; tu n'étais pas encore bien éveillée et tes yeux ont mal vu.

— Tu dois avoir raison, chère mère. Je crois toujours le voir partout, fit-elle avec une ingénuité naissante.

— D'ailleurs, reprit Mme Dubourg, si M. Varimont était venu à Percey, pendant que nous y étions, ce n'est pas dans le jardin mais dans la maison que tu l'aurais vu.

— C'est ce que je me suis dit, et je t'assure que, pendant quelques jours, j'ai été très tourmentée.

— Enfant ! grande enfant !... Est-ce tout ce que tu avais à me dire ?

— Oui. Seulement, j'ai une chose à te demander : c'est de prier M. le curé de nous amener M. Varimont, la première fois qu'il viendra à Oudincourt. Je veux lui témoigner mieux que je n'ai su le faire autrefois, ma vive gratitude ; je veux qu'il sache que nous l'aimons, et si c'est parce que mon père est riche et qu'il est pauvre, lui, qu'il ne vient pas nous voir, je le gronderai bien fort... Ai-je raison, chère mère ?

— Oui, mon trésor. Ton cœur demande une satisfaction que M. Henri Varimont ne voudra ou plutôt n'osera point te refuser.

Cependant, après les naïves confidences de sa fille, Mme Dubourg se demandait avec une certaine inquiétude, s'il n'était pas préférable qu'elle ne revît plus le jeune homme.

Certes, elle eût été peinée de voir Adeline oublieuse ou indifférente envers lui, elle approuvait ce sentiment de reconnaissance si rare qu'elle nourrissait dans son cœur ; mais elle ne pouvait s'empêcher de remarquer la vive impression que le jeune homme avait laissée dans l'imagination vive et ardente de sa fille.

(A suivre)

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 68

HISTOIRE D'UN AVARE, D'UN ENFANT ET D'UN CHIEN par Emile RICHEBOURG.

(Suite.)

— Ah ! je ne l'oublie pas non plus ! s'écria Mme Dubourg.

— Je le vois toujours devant moi, toujours... comme il était sur son lit, pâle et amaigri, quand de sa voix douce et des larmes dans les yeux, il nous disait : Comme vous êtes bonnes, pourquoi vous fatiguer ainsi pour moi ? »

— Ah ! le pauvre enfant, il ne pensait même pas qu'il souffrait pour nous !

— Souvent, la nuit, dans mon sommeil, il me semble que j'entends sa voix ; j'écoute, et c'est comme un murmure de douces paroles. Ah ! ma mère, je voudrais que M. Henri soit mon frère !

Mme Dubourg tressaillit. Ses yeux se fixèrent sur le visage de sa fille, dont l'expression pleine de candeur ne pouvait lui cacher aucune pensée.

— Non, se dit-elle, il peut y avoir un germe dans son cœur ; mais aujourd'hui il ne contient que le sentiment d'une vive reconnaissance.

— Après la guerre, reprit Adeline, M. Pierson, qui l'aime beaucoup, lui a procuré une place à Bourbonne, chez un marchand de bois. Il gagne douze cents francs. Est-ce que c'est beaucoup, douze cents francs ?

— Non, mais pour un jeune homme c'est suffisant.

Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas traité avec la Société des gens de lettres.

nons avec plaisir que les cours de comptabilité que la Commission du Commerce fait donner au Collège primaire par M. Alfred Renaud, maître de tenue de livres à l'Ecole industrielle de la Chaux-de-Fonds, sont bien fréquentés.

53 messieurs et 40 dames se sont fait inscrire, savoir 44 personnes pour le cours de partie simple et 52 pour la partie double.

La fréquentation est régulière et l'on voit que ces cours répondent réellement à un besoin senti. Chacun paraît se pénétrer de plus en plus de la nécessité d'une tenue de livres bien comprise et de son importance pour la bonne marche des affaires. (Communiqué.)

Faits divers.

Une héroïne. — Ceci se passait, il y a quelques jours, au théâtre de Chelseaville (Texas) :

En pleine représentation, l'homme de service au cintre crie à la comédienne qui se trouvait en scène, que le feu vient de se déclarer dans le théâtre, et qu'elle ait à déguerpir au plus vite.

Mais l'héroïque jeune fille songe au public. Sans s'émouvoir davantage, elle fait, par précaution, baisser le rideau, et passe à l'avant-scène, d'où elle prononce l'ingénieux speech suivant :

« Mesdames et messieurs, un drame aussi terrible qu'imprévu vient de troubler nos coulisses.

» Notre directeur, dans un accès de jalousie, a tiré un coup de feu sur notre prima donna et s'est coupé la gorge ensuite.

» Ce double malheur, vous le comprenez, nous interdit de continuer la représentation.

» Les cadavres, d'ailleurs, ont été transportés à l'établissement voisin où vous pourrez les voir. »

Le public, très ému et très intrigué, évacue la salle dans le meilleur ordre, — puisque sa personne n'était pas en jeu, — et se rend à l'établissement voisin, d'où il aperçoit, au lieu de cadavres, les premières lueurs de l'incendie.

Au Mexique. — On mande de Mexico qu'un négociant français de cette ville a reçu l'autorisation du gouvernement de fonder une Compagnie au capital de 4 millions de dollars (20 millions de francs), pour faire venir au Mexique vingt colonies françaises d'environ cinq mille familles chacune. Le gouvernement concède les terres sans autres frais que ceux d'arpentage. Chaque famille payera à la Compagnie, en dix ans, pour ses terres, bestiaux et outils, 700 dollars (3,500 fr.), dont moitié ira au gouvernement. La Compagnie déposera 50,000 dollars en garantie.

Dernier Courrier.

Londres, 25 février. — Un bâtiment anglais King Arthur, allant de Kustendje à Constantinople, a fait naufrage à la hauteur de Kilis. Treize personnes ont péri, le reste de l'équipage a été sauvé.

Paris, 25 février. — L'anniversaire de la révolution du 24 février 1848 a été célébré hier par trois banquets et une réunion. Ces sortes de fêtes réunissent beaucoup de monde lorsque quelques grandes questions passionnent les esprits, ce n'était pas le cas hier et il y avait peu de monde.

Paris, 25 février. — Plusieurs journaux ont publié une lettre qui aurait été adressée par M. Jules Ferry à la Réforme sociale, journal radical de Naples.

Cette lettre est absolument apocryphe. — M. P. Savorgnan de Brazza quittera définitivement la France le 7 mars prochain. Il s'embarquera à Lisbonne.

Madrid, 25 février. — Les menées du socialisme anarchique en Andalousie continuent à alarmer la contrée située entre Cadix, Xérès, Arcos de la Frontera et Séville.

El Correo et d'autres feuilles libérales déplorent les excès et les crimes de plus en plus fréquents, malgré l'action énergique des autorités et l'arrestation de plusieurs centaines d'individus suspects.

Le tribunal secret des anarchistes aurait fait exécuter douze affiliés infidèles aux terribles règlements de l'association occulte à laquelle on attribue tous les crimes agraires commis depuis un an dans le midi de l'Espagne.

L'autorité judiciaire a saisi de nombreux documents, et notamment des listes d'affiliés dé-

montrant la connivence de la Main noire avec l'Internationale et ses relations avec les anarchistes étrangers.

El Imparcial publie une dépêche de Xérès disant que les anarchistes ont pillé trois maisons de campagne et que les autorités poursuivent activement les coupables.

Choses et autres.

Dans une école de sourds-muets.

Le directeur. — Mesdames et Messieurs, ces enfants répondront à toutes les questions qu'on voudra bien leur adresser.

Un Anglais. — A toutes ?

Le directeur. — Oui, monsieur, à toutes.

L'Anglais. — Oh ! je suis bien aise ! Demandez : « Y a-t-il des habitants dans la lune... et pourquoi ? »

Aphorisme :

« Quand le pavé est gras, c'est dangereux de l'être. »

« Tous les hommes sont égaux ; il n'y a de véritable distinction que la différence qui peut exister entre eux, » a dit M. Prudhomme.

Dans une petite commune du cercle de X., ont lit sur la porte du cimetière :

« Par décision municipale, on n'enterre ici que les morts qui vivent dans la commune. »

Un bohème, arrivé au dernier degré de la rale, disait à un de ses amis :

— Je suis à bout de ressources ; je marche sur mes liges, je crève de faim et je ne vois pas d'autre moyen que de me précipiter, par accident, sous la roue d'une voiture...

— Comment ! te suicider par ce procédé vulgaire ? ...

— Me suicider ? Pas si bête !... mais me faire écraser un bras ou une jambe pour avoir des dommages-intérêts... Es-tu de mon avis ?

— Mon cher, je n'en suis qu'à moitié... Par ton moyen, je ne doute pas que tu n'aies le dommage ; mais, pour l'intérêt, je n'en répondrais pas...

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Tutelles et curatelles.

La justice de paix de Saint-Blaise a nommé à demoiselle Elise Besson, actuellement internée dans la maison de santé de Préfargier, un curateur en la personne du sieur Droz, James, agriculteur à Cornaux.

Publications matrimoniales.

Dame Adèle Grobéty née Matthey, horlogère au Locle, rend publique la demande en divorce qu'elle a formée contre son mari le sieur Grobéty, Lucien, agriculteur aux Planchettes.

Le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a prononcé le divorce de dame Emélie Grosclaude née Fassnacht, et du sieur Grosclaude, Gustave-César, horloger, tous deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds.

Dame Jenny Perret née Mojon, rend publique la demande en divorce qu'elle a formée devant le tribunal de la Chaux-de-Fonds contre son mari le sieur Perret, Ulysse, agriculteur, tous deux domiciliés aux Eplatures.

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

du 19 au 25 février 1883.

Naissances.

- Elisabeth-Christine, fille de Louis-Auguste Pavid, Vaudois.
Emile, fils de Jean Grieshaber, Badois.
Fritz-Célestin, fils de Arnold Scheurer, Soleurois.
Ida Marie, fille de Louis-Ferdinand Nussbaum, Bernois.
Nelly-Olga, fille de Jacob Ithen, Bernois.
Numa-Emile, fils de Numa-Ulysse Calame, Neuchâtelois.
Joseph, fils de Joseph-Karl Reichlin, Schwytzois.
Charles-Henri, fils de Louis-Eugène Petitpierre, Neuchâtelois.
Jules, fils de Alexis Fallet, Neuchâtelois.
Henri-Albert, fils de Samuel-Jonathan Leuba, Neuchâtelois.
Henri-Emile, fils de Jacob Briggen, Bernois.
Louis-Bernardino, fils de Luigi Franco, Italien.
Jean, fils de Jean-Ulrich Stauffer, Bernois.
Mathilde, fille de Antony-Emile Bulard, Neuchâtelois.
Jules-Henri, fils de Victor-Arnold Grandjean-Perrenoud, Neuchâtelois.

- Maria-Louise, fille illégitime, Bernoise.
Samuel-Alexandre, fils de Jacques Bernard, Français.
Henriette-Emilia, fille de Louis-Albert Maire, Neuchâtelois.
Henriette-Lisette, fille de Albrecht Roth, Bernois.
Louise-Ida, fille de Louis Ducommun-dit-Boudry, Neuchâtelois.
Jeanne-Williamine, fille de Ulysse Lohry, Bernois.
Jeanne-Bertha, fille de Jacob Wolfer, Zurichois.

Promesses de mariage.

- Friedrich Känel, domestique, et Rosina Kropf, servante, les deux Bernois.
César-Auguste Veuve, veuf de Laure née Hirschy, horloger, Neuchâtelois, et Maria-Louise Jaccard, tailleur, Vaudois.
James-Célestin Ducommun-dit-Boudry, commissionnaire, Neuchâtelois, et Jenny Tonnerre, horlogère, Bernoise.
Fritz-Emile Spätig, monteur de boîtes, Bernois, et Cécile Nicolet, sans profession, Neuchâteloise.
Joseph Rusca, horloger, Tessinois, et Marie-Elise Girard-Clos, horlogère, Française.

Mariages civils.

- Alfred Braunwalder, veuf de Marie-Elisabeth Schürch, émailleur, St-Gallois, et Maria-Louise Losli, horlogère, Bernoise.
Jules-César Descombes, horloger, et Marie-Sophie Vuitel, tailleur, les deux Neuchâtelois.

Décès.

- 14150 Jean-François Duchemin, époux de Elvina Bengerel-dit-Perroud, faiseur de secrets, né le 18 novembre 1832, Genevois.
14151 Hans-William Iseli, né le 14 septembre 1880, Bernois.
14152 Marie-Elise Cruchaud, modiste, née le 6 mars 1808, Vaudois.
14153 Julia-Antoinette Jung, née le 16 février 1883, Bernoise.
14154 Johannes Burkhalter, époux de Anna Gehr née Inæbnit, maréchal, né le 6 octobre 1847, Bernois.
14155 Gabrielle Daum, née le 16 février 1883, Hessoise.
14156 Elisabeth-Christine Pavid, née le 18 février 1883, Vaudois.
14157 Charles-Louis-Christian Bitzer, veuf de Adèle née Diamond, architecte, né le 3 janvier 1821, Neuchâtelois.
14158 Arnold-Albert Magnin, né le 27 mai 1880, Neuchâtelois.
14159 Mathilde-Julia Zehr, née le 17 janvier 1883, Bernoise.
14160 Georges-Emile Gigon, né le 16 février 1883, Bernois.
14161 Paul-Albert Annen, né le 3 décembre 1882, Bernois.

Banque Fédérale, Comptoir de Chaux-de-Fonds

COURS DES CHANGES, le 26 Février 1883.

Table with 6 columns: Location, TAUX de l'escomp., Courte échéance (demande, offre), 2 à 3 mois (demande, offre). Rows include France, Belgique, Allemagne, Hollande, Vienne, Italie, Londres, Espagne, Barcelone, Portugal, Russie, Scandinavie, BBque Alleman, 20 Mark or, BBque Anglais, Autrichiens, Roubles, Doll. et coup.

Escompte pour le pays 3 1/2 à 4 1/2 %. Tous nos prix s'entendent pour du papier bancable.

Banque Fédérale. -- Cours des Valeurs.

le 26 Février 1883.

Table with 3 columns: ACTIONS (Jura-Berne, Central Suisse, Suisse Occidentale, Nord-Est Suisse, Union Suisse, St-Gothard), OBLIGATIONS (Emprunt fédéral, Jura-Berne), Sans engagement (Actions Immobilière Chaux-de-Fonds, Actions Abeille, d' Gaz). Columns include Demande and Offre.

